

Projet
Educatif
De
Territoire

2016-2019



Commune de Bois-le-Roi

Préambule

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, associatifs...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires.

Depuis 2013, cette action est inscrite dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (PEDT). En effet, la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires, prolongeant le service public de l'éducation, doivent être organisées dans le cadre d'un PEDT.

Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire en créant des synergies, afin de garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves, en dehors du temps scolaire, mais également pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le PEDT de la Commune de Bois-le-Roi arrivant à son terme en 2016, la municipalité est tenue d'en élaborer un nouveau. L'objectif est de définir des orientations de politique éducative et des principes d'actions, proposant un service public de qualité, adapté aux spécificités locales et aux besoins des enfants.

Sommaire

1. Bilan du Projet éducatif de territoire 2013-2016.....	4
1.1 L'organisation du PEDT 2013-2016.....	4
1.2 Le diagnostic partagé.....	6
2. Projet Educatif De Territoire 2016-2019.....	8
2.1 Les enjeux du PEDT 2016-2019.....	8
2.2 Les objectifs du PEDT 2016-2019.....	8
2.3 Le cadre du PEDT 2016-2019.....	9
2.4 La déclinaison du PEDT 2016-2019.....	10
2.5 La méthode de concertation.....	10
3. Mise en œuvre.....	11
3.1 Ecole maternelle – R. LESOURD.....	11
3.2 Ecole CP/CE1 – Les Viarons.....	12
3.3 Ecole CE2/CM1/CM2 - O. Métra.....	13

1. Bilan du Projet éducatif de territoire 2013-2016

La commune de Bois-le-Roi a mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Le PEDT 2013-2016 a été voté en juin. Ce projet initial était centré sur la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dès la rentrée 2013.

Sur le fond, il avait été décidé d'axer le projet sur :

- la diversité des ateliers proposés,
- la qualité des intervenants,
- le renouveau des thèmes.

Sur la forme, les TAP (puis les NAP) ont été positionnés sur 3 ou 4 jours par semaine, de 45 minutes à 1 heure. Les rythmes ont été différenciés suivant les écoles.

1.1 L'organisation du PEDT 2013-2016

En pause-méridienne, le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Ecole R. Lesourd : 13h45 – 14h30 (4 x 45 minutes)
- Ecole Les Viarons : 13h30 – 14h15 (4 x 45 minutes)

En fin de journée le lundi, jeudi et vendredi :

- Ecole O. Métra : 15h30 – 16h30 (3 x 1 heure)

La participation aux NAP :

98% des élèves ont participé aux temps périscolaires : RESTAURATION + NAP

2015/2016

Robert LESOURD (maternelle)	Les VIARONS (CP – CE1)	Olivier METRA (CE2-CM1-CM2)
187 élèves	154 élèves	211 élèves

1.1.1 Les activités

Le panel des activités proposées sur les 3 années a été très large : basket, espagnol, anglais, dessins animés, sports d'équipes, échecs, jeux de société, photographie, origami...

De nouvelles activités ont été intégrées chaque année comme les arts du cirque, sport et handicap, écriture de conte, arts graphiques, textile...

Dès la rentrée de cette 3^{ème} année du PEDT, des thématiques transversales ont été établies afin de permettre un fil rouge entre les ateliers des 5 périodes:

- Graine de citoyen
- Découvertes et curiosités
- Ailleurs et Autrefois
- Nature et vie qui m'entourent
- Grandir en sécurité

1.1.2 L'encadrement

La commune a adapté ses moyens humains à cette nouvelle organisation et responsabilité. Ainsi ont été mis en place dès 2014 et 2015 :

- **Une Directrice de la Vie de l'Enfant**, encadrant et coordonnant l'ensemble des objectifs, des besoins et des équipes en charge de ce secteur
- **Une coordinatrice municipale**, en charge d'organiser les NAP, de proposer un programme d'activités, d'en assurer le suivi et la gestion, d'informer les familles.
- **3 référents NAP**, présents sur les écoles, en charge de la bonne organisation, de l'accompagnement des intervenants, de la transmission des informations et du suivi des enfants.

Les personnels encadrant sont des animateurs, ATSEM, éducateur sportif, agent de bibliothèque et intervenants extérieurs spécialisés.

Le taux d'encadrement est de 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans.

1.2 Le diagnostic partagé

1.2.1 Les points forts de l'organisation actuelle

- **Diversité et qualité des activités :**
 - Les enfants participent à de nombreux ateliers
 - Les intervenants extérieurs viennent de tous les horizons (conteur, artiste, musicien, éducateur sportif...)
 - Les 5 rotations annuelles permettent un renouvellement dans les ateliers fréquentés par les enfants
- **La mobilisation autour des thématiques**
 - Depuis 2015, le personnel d'encadrement propose leurs ateliers en liaison avec une thématique. Pour les enfants, cela crée un fil rouge entre eux et permet d'aborder les thèmes à travers de nouvelles entrées.
- **L'investissement des agents de la commune pour la réussite du projet et le lien entre les temps périscolaires**
 - Les animateurs et les ATSEM présents sur tous les temps périscolaires construisent la cohérence de la journée de l'enfant, qui enchaîne les alternances (accueil de loisirs, enseignement, restauration, NAP...)
 - Ce climat rassurant est un atout pour les familles. La municipalité a fait ce choix d'investir sur les NAP tous les agents du temps de l'enfant.
- **Une organisation structurée qui s'est perfectionnée**
 - Avec l'expérience, les modalités d'organisation se sont simplifiées. La gestion est plus réactive et efficace.
 - Des solutions organisationnelles ont été mises en place pour améliorer le service proposé et l'information des familles.

Le bilan qualitatif est positif : diversité et qualité des ateliers, cadre sécurisant et organisation aujourd'hui bien rodée.

1.2.2 Les points à faire évoluer

- **Le manque de locaux, les déplacements des enfants et la mutualisation des espaces**
 - Sur un temps très court, il faut habiller/déshabiller les enfants, les mener jusqu'au lieu de l'activité puis organiser l'atelier. Cette intendance génère parfois du stress :
 - ✓ *Ressenti des adultes : « **les enfants sont bousculés, l'activité est très écourtée par le temps de déplacement** »*
 - ✓ *Ressenti des enfants : « **nous n'avons pas assez de temps pour les activités** » ; « **nous devons nous dépêcher de manger pour avoir le temps d'aller dans la salle** »*
 - Avec des NAP quotidiennes, il faut organiser la **cohabitation APC¹ et NAP dans les classes**. Le manque de locaux est une contrainte complexe qui impacte l'organisation du temps périscolaire.
 - Pour les enfants en APC, le fait de ne pas participer à tous les ateliers peut être source de frustration.
- **Un phénomène de « zapping » entre les activités**
 - L'objectif initial du PEDT était ambitieux : proposer une grande diversité d'activités.
 - Mais on constate parfois le manque d'intérêt des enfants :
 - ✓ soit parce que les activités nombreuses génèrent une **sur-sollicitation**, qui engendre des difficultés à faire, et favorise l'attrait de la nouveauté au détriment de la pratique ;
 - ✓ soit parce qu'avec autant d'ateliers et donc d'intervenants, le renouveau d'une année sur l'autre est difficilement perceptible. Il y a donc un ressenti d'une **certaine redondance avec les activités des années passées**.
 - La **répartition quotidienne** qui semblait correspondre au rythme des enfants, entraîne une « **suractivité** » source de fatigue et une perte de l'appréhension globale de la **journée qui est très séquencée**, y compris chez les plus petits

¹ Activités pédagogiques complémentaires

2. Projet Educatif De Territoire 2016-2019

2.1 Les enjeux du PEDT 2016-2019

- **Respecter le rythme et les besoins de l'enfant bacot** : les temps périscolaires concernent 98% des enfants scolarisés, y compris chez les plus jeunes. Ils doivent prendre en compte leurs besoins spécifiques en fonction de leur âge, contribuer à leur épanouissement et les accompagner dans leur appréhension de la vie sociale.
- **Répondre aux besoins des familles bacottes**, qui souhaitent des solutions d'accueil périscolaire leur permettant de concilier vie familiale et professionnelle.
- **Assurer une cohérence éducative des interventions** : les temps périscolaires peuvent représenter plus de 6h de collectivité par jour, en plus des temps scolaires. Ils constituent un fort enjeu éducatif, complémentaire de celui de l'école.
- **Maintenir le niveau de qualité des activités proposées**, largement reconnu dans le cadre du PEDT précédent.

L'engagement de la commune :

Porter un projet adapté aux besoins des enfants de Bois le Roi

2.2 Les objectifs du PEDT 2016-2019

- **OBJECTIF 1 : Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque enfant**
 - Principes éducatifs partagés et valeurs de la République
 - Découverte et initiation sportives et culturelles
 - Sensibilisation au développement durable
 - Pratiques numériques (apports et dangers)

- **OBJECTIF 2 : Favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie**
 - Citoyenneté et vivre ensemble
 - Respect de soi et des autres
 - Respect des règles de vie (hygiène, politesse, sécurité, écoute de l'autre...)
 - Solidarité, lien intergénérationnel et prévention des discriminations

- **OBJECTIF 3 : Renforcer la cohérence éducative entre projets d'école et projets péri et extra scolaire**
 - Continuité des temps et des règles dans la journée
 - Conforter les actions éducatives des projets d'école

2.3 Le cadre du PEDT 2016-2019

- **Les principes de la réforme des rythmes scolaires de l'IEN :**
 - Une pause méridienne d'1h30 minimum
 - La 5^{ème} matinée le mercredi ou le samedi (soumis à dérogation)
 - Un temps d'enseignement de 24h / semaine
 - Une préconisation des chrono-biologistes pour un retour au temps d'enseignement entre 15h et 16h
 - Un regard global sur la journée de l'enfant pour en maîtriser la coordination et en organiser la cohérence, dans le respect des besoins de chacun

- **Les principes de refonte du PEDT posé par la Commune :**
 - Mettre le rythme de l'enfant bacot au cœur de la réflexion du PEDT
 - Ralentir la suractivité pour que les animations soient moins une source de fatigue mais toujours un complément destiné à encourager les découvertes et le vivre ensemble

- Organiser les rythmes pour faciliter les apprentissages scolaires au moment où la capacité d'attention des élèves est la plus grande

2.4 La déclinaison du PEDT 2016-2019

- De nouveaux emplois du temps adaptés aux âges des enfants et différenciés selon les écoles, **validés par l'Education nationale en mai / juin 2016**
 - Une pause méridienne redéfinie dans son contenu : le personnel communal proposera des animations et des temps adaptés de repos et de détente en harmonie avec la tranche d'âge.
 - Des NAP variées et de qualité : la commune a lancé le 27 mai dernier un appel à projets pour les activités périscolaires de la rentrée 2016-2017. Les candidats seront sélectionnés en fonction du projet, de son inscription dans les objectifs du PEDT, de son adaptation à la tranche d'âge et de l'adéquation entre l'activité et les moyens sollicités (exemples : culture anglophone, escrime, basket, tir à l'arc, contes, arts du cirque...).
- Une déclinaison du PEDT à développer dans le projet de l'ALSH et celui des NAP
- Des complémentarités à favoriser entre les acteurs intervenant dans la journée de l'enfant (échanges de pratiques, capitalisation d'outils...)

2.5 La méthode de concertation

Afin de rédiger le nouveau PEDT, la Commune a lancé une démarche de concertation associant tous les acteurs du quotidien des enfants : enseignants, fédérations de parents d'élèves, intervenants, animateurs, associations, inspectrice de l'Education Nationale. Les principes de refonte ont été unanimement partagés. Les parents élus et les enseignants ont souhaité faire partager leur vision des emplois du temps. Les conseils d'école ont été réunis.

A l'issue de cette concertation, la Commune décide de retenir les propositions d'emploi du temps des écoles.

3. Mise en œuvre

3.1 Ecole maternelle – R. LESOURD

Compte tenu de l'âge des enfants, un regard spécifique est porté sur l'école maternelle. La proposition tient compte du besoin de rythmes apaisés, avec des temps de repos pour se ressourcer et des propositions d'activités adaptées.

Les principes actés pour les enfants de maternelle dans le nouveau PEDT :

- Les petites sections auront toujours un **temps de sieste** en pause méridienne, encadrés par les ATSEM
- La **pause méridienne de 2h** avec temps calmes et activités en petit groupe une fois par semaine :
 - Des espaces de détente périscolaires : bibliothèque, salle de motricité, 2 classes
 - Les autres classes sont laissées libres pour les activités pédagogiques complémentaires (APC)
 - Des ateliers en petit groupe (conte, jeux, atelier découverte, activités sportives)
- **La journée est allégée avec un temps passerelle à partir de 16h** (temps de détente pour tous en fin de journée, permettant à certains de rentrer)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil 8:40	Accueil 8:40	Accueil 8:40	Accueil 8:40	Accueil 8:40
8:50-12:00	8:50-12:00	8:50-12:00	8:50-12:00	8:50-12:00
Enseignements	Enseignements	Enseignements	Enseignements	Enseignements
12:00 - 14:00	12:00 - 13:55		12:00 - 14:00	12:00 - 13:55
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14:00 - 16:00	13:55 - 16:00		14:00 - 16:00	13:55 - 16:00
Enseignements	Enseignements		Enseignements	Enseignements
6:00 Temps passerelle	16:00 Temps passerelle		16:00 Temps passerelle	16:00 Temps passerelle
16h30	16h30		16h30	16h30

3.2 Ecole CP/CE1 – Les Viarons

Sur la tranche d'âge des CP/CE1, le choix a été de maintenir les rythmes avec des NAP sur la pause méridienne.

- L'évolution envisagée est liée aux difficultés rencontrées concernant la mutualisation des locaux : afin de concilier les activités pédagogiques complémentaires (APC) et les NAP, il est décidé une alternance entre les jours d'activité et les jours d'APC. Ainsi, les enfants inscrits aux APC pourront également participer aux NAP.
- Les groupes de CP/CE1 seront préconstitués et les enfants participeront à deux ateliers différents par semaine avec leur classe.
- A chaque retour de vacances scolaires (5 rotations), de nouvelles activités seront proposées.
- La pause méridienne permettra des temps de détente

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil 8:45	Accueil 8:45	Accueil 8:45	Accueil 8:45	Accueil 8:45
8:55-11:55	8:55-11:55	8:55-11h55	8:55-11:55	8:55-11:55
Enseignements	Enseignements	Enseignements	Enseignements	Enseignements
11H55 - 13H30 Pause méridienne 13H30 - 14H20 NAP	11H55 14H10 Pause Méridienne		11H55 13H30 Pause Méridienne 13H30 - 14H20 NAP	11H55 14H10 Pause Méridienne
14H20 16H30	14H10 16H30		14H20 16H30	14H10 16H30
Enseignements	Enseignements		Enseignements	Enseignements
<i>16h30</i>	<i>16h30</i>		<i>16h30</i>	<i>16h30</i>

3.3 Ecole CE2/CM1/CM2 - O. Métra

Après l'expérimentation de trois activités, trois fois par semaine pour cette tranche d'âge, on constate un phénomène de lassitude du fait du zapping autour d'activités, certes nombreuses, mais beaucoup trop courtes.

- Nouveauté : les NAP le vendredi après-midi
 - Regrouper un temps périscolaire sur un après-midi complet permettra de proposer des activités nouvelles, en donnant la possibilité d'approfondir certaines thématiques ou de découvrir des pratiques nécessitant de sortir de l'école sur des temps dépassant les volumes horaires actuels.
 - Positionner cet après-midi le vendredi allège la semaine des enfants qui finissent sur un temps de découverte et de loisirs.
- Organisation :
 - Après la pause méridienne du vendredi, organisation calquée sur le modèle d'un ALSH.
 - Les enfants pourront choisir leurs activités et participer à deux ateliers sur un après-midi
 - Les locaux sont libérés sur la demi-journée NAP
 - Structuration autour de pôles d'activités :
 - ✓ Pôle découverte sportive (thématiques)
 - ✓ Pôle jeux d'équipe
 - ✓ Pôle détente
 - ✓ Pôle culture et création

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil 8:30	Accueil 8:30	Accueil 8:30	Accueil 8:30	Accueil 8:30
8:40 - 12:05	8:40 - 12:05	8:40 - 12:00	8:40 - 12:05	8:40 - 12:05
Enseignements	Enseignements	Enseignements	Enseignements	Enseignements
12:05 – 14:10	12:05 – 14:10		12:05 – 14:10	12:05 – 14:00
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14:10 - 16:30	14:10 - 16h30		14:10 - 16h30	14:00 - 16:30
Enseignements	Enseignements		Enseignements	Ateliers NAP

FICHE SYNTHÈSE PEDT BOIS-LE-ROI 2016 - 2019

- Compétences communales : la commune a les compétences périscolaires et extrascolaires
- Population : 5 558
- Nombre d'écoles concernées : 3

Temps éducatifs couverts par le PEDT: périscolaires

- Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT : Thématiques sportives et culturelle à travers les objectifs suivants :

OBJECTIF 1 : Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque enfant

OBJECTIF 2 : Favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie

OBJECTIF 3 : Renforcer la cohérence éducative entre projets d'école et projets péri et extra scolaire

- Forme d'organisation des activités :
 - Accueils de loisirs périscolaires déclarés
 - Ateliers (mono activité)
 - Accueil / temps passerelles
- Locaux mobilisés dans et hors l'école :
 - Ecole : classes, salle de motricité, cour et préau
 - Extérieur : Accueil de loisirs, gymnase, stade
- Services municipaux concernés par les activités du PEDT : Direction vie de l'enfant, service intendance, restauration scolaire, ALSH
- Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant): clubs sportifs, associations culturelles et artistiques, associations partenaires (fédérations sportives agréées)
- Statut des intervenants dans les activités du PEDT :
 - Agents territoriaux dont ATSEM et animateurs
 - Intervenants extérieurs recrutés par la municipalité
 - Animateurs associatifs
- Les opérateurs en charge du PEDT :
 - Coordinateur du PEDT, fonctionnaire titulaire
 - 3 référent par site et par école diplômés BAFD et BPJEPS
 - Comité de pilotage du projet : élue en charge de l'enfance, écoles, représentants de parents d'élèves, responsables associatifs / Fréquence des réunions : 1 à 2 par an
- Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT : Oui